

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts,

Vu les statuts du Collégium Filières Technologiques adoptés par délibération n° 2022-10-17-10 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier dans sa séance du 17 octobre 2022, et notamment son article 5,

Vu la délibération n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 1er mars 2022 au 28 février 2026,

Décide

Article 1 : Nomination

Monsieur Philippe Gerbier est nommé coordinateur du Collégium Filières Technologiques sur proposition des directeurs des structures rattachées à titre principal et secondaire dudit collégium, lors de la séance du comité de pilotage du 5 mai 2025.

Article 2 : Durée

La présente décision produit ses effets à compter du 19 mai 2025 au 19 mai 2027.

Article 3 : Annule et remplace

Annule et remplace la décision n° 2025-607-UM du 19 mai 2025.

Article 4 : Mesures d'exécution et de publicité

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université.

Fait à Montpellier, le 19 mai 2025



Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ